



## Aides à l'investissement locatif : l'analyse subjective de la Cour des comptes

Par Ivain Le Roy Liberge, Président de Sully Promotion et Président de la FPI région Centre Val de Loire



Dans un récent rapport, la Cour des comptes appelle à supprimer les aides fiscales à l'investissement locatif au nom de leurs coûts, jugés excessifs.

*« Il est intéressant de voir cette célèbre institution se concentrer sur une si infime part du budget Logement du gouvernement »,* note Ivain Le Roy Liberge, Directeur Général de Sully Promotion. En effet, le dispositif actuel Pinel représente 1,8 milliard d'euros sur les 43 milliards du budget Logement.

*« Mais, la Cour des comptes semble avoir fait une analyse des plus subjectives, précise-t-il. Elle ne tient en effet aucun compte des gains liés à ces dispositifs. Il semble opportun de rappeler que si le coût du Pinel représente de 1,8 milliard d'euros, il en rapporte environ 2,3 milliards ».*

A titre d'exemple, les biens disponibles via ces dispositifs permettent à l'Etat de récupérer une TVA de 20%, perçue le jour de l'achat du bien.

Le comparatif estimant le coût d'un logement Pinel beaucoup plus cher qu'un logement social est basé sur des chiffres qui sont invérifiables. D'ailleurs, la Cour des comptes, qui se plaint à comparer logements locatifs privés et sociaux, ne précise pas que ces derniers disposent d'une TVA à 5,5%, que ces logements sont, dans leur grande majorité, exonérés de taxe foncière, et qu'ils bénéficient de prêts bonifiés par l'Etat, *« là encore, autant de dépenses non précisées dans le rapport »*, ajoute-t-il.

Dernier point sur lequel ce rapport fait l'impasse, la création d'emplois, l'impôt sur les sociétés générés par la création de logements locatifs privés... *« Pour comprendre le coût réel de l'investissement locatif, il faut certes prendre en compte toutes les dépenses de l'Etat, mais également en calculer toutes les recettes, directes et indirectes. A cet égard, les chiffres de la Cour des comptes sont incompréhensibles, mais peut-être est-ce pour cacher le parti pris évident du rapport ? »*, conclut-il.

### A propos de Sully Promotion :

Sully Promotion est une entreprise familiale créée en 1996, qui a construit sa réputation sur la bonne connaissance des institutions et ses rapports privilégiés avec ses partenaires. Dirigé par Ivain Le Roy Liberge, également Président de la Fédération des Promoteurs immobiliers en région Centre, le groupe a construit plus de 3 000 logements depuis sa création et a été récompensé à plusieurs reprises pour la qualité de ses projets immobiliers. (10 Pyramides dont la Pyramide d'Or 2017 pour un programme parisien).



Contact Presse

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Zakary Garaudet - 01 41 05 02 02**

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Depuis plus de 20 ans, Sully Promotion et sa filiale Sully GT exercent une activité de promoteur, développeur constructeur d'opérations de logements individuels et collectifs, mixte ou en réhabilitation, et de commerces sur les régions de Bordeaux, Paris, Orléans et Tours. Sully Promotion intervient à toutes les étapes de la réalisation d'un programme immobilier : recherche foncière, conception du projet, dépôt du permis de construire, commercialisation des logements/bureaux, construction, livraison, service après-vente.

Sully Promotion a créé et fait partie du groupement les Provinces, qui, avec 4 autres promoteurs immobiliers régionaux (Sully Promotion, Espacil, Copra, Endroits de Cité, Créer – Hainault Immobilier), propose des programmes immobiliers sur l'ensemble de la France.

Retrouver en ligne

- [Toutes les informations sur Sully Promotion](#)



Contact Presse

---

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Zakary Garaudet - 01 41 05 02 02**

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>